



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 octobre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de créer la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et dans laquelle il m'a prié de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Ce rapport rend compte des activités conduites par la MINUK et de l'évolution de la situation entre le 16 juillet et le 15 octobre 2014.

2. La Mission a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Elle poursuit sa collaboration régulière avec Belgrade et Pristina, toutes les communautés du Kosovo et les intervenants régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force de paix au Kosovo (KFOR) continuent de jouer le rôle qui leur a été assigné par la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44) et à mon rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) maintient sa présence au Kosovo. Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies coopèrent étroitement avec la MINUK.

II. Évolution de la situation politique

3. L'évolution de la situation politique a été dominée par le fait qu'il n'a pas été possible de constituer la nouvelle Assemblée du Kosovo après les élections législatives du 8 juin 2014. À la fin de la période couverte par le présent rapport, il persistait entre les principaux partis une impasse politique troublante. La session constitutive de l'Assemblée nouvellement élue s'est ouverte le 17 juillet en présence de la totalité des 120 députés élus, sous la présidence du doyen de l'Assemblée (qui est également membre du Parti démocratique du Kosovo ou PDK). Elle a été suspendue faute de quorum lorsqu'un groupe constitué de trois partis d'opposition, à savoir la Ligue démocratique du Kosovo, l'Alliance pour l'avenir du Kosovo et la nouvelle Initiative pour le Kosovo, a quitté la salle pour ne pas avoir été autorisé à désigner un candidat à la présidence de l'Assemblée. Les membres de ce groupe



sont revenus plus tard et, en l'absence de membres du PDK, ont élu leur candidat à la présidence de l'Assemblée. Le 18 juillet, le PDK a contesté cette action devant la Cour constitutionnelle du Kosovo. Le 22 juillet, celle-ci a suspendu l'élection du Président de l'Assemblée menée par le groupe des trois partis et ordonné à l'Assemblée de s'abstenir de toute autre action jusqu'à ce qu'elle ait pu statuer sur un certain nombre de points.

4. Le 22 août, la Cour constitutionnelle a annoncé qu'elle avait notamment décidé à la majorité que l'élection du Président de l'Assemblée du 17 juillet était inconstitutionnelle et que la session constitutive de l'Assemblée restait activement saisie de la question. La Cour a également confirmé que le PDK, qui détenait une majorité relative en tant que bloc préélectoral, avait le droit de désigner un candidat à la présidence de l'Assemblée et souligné « que tous les députés avaient le droit et le devoir de trouver un moyen d'élire le Président et les vice-présidents de l'Assemblée conformément aux dispositions de la Constitution et aux articles pertinents du Règlement intérieur de l'Assemblée et de faire en sorte que celle-ci fonctionne ».

5. Il s'en est suivi une série de consultations intensives entre partis et dirigeants politiques, dont certaines sous l'égide de la Présidente du Kosovo. Le 9 septembre, le groupe des trois partis a signé avec un autre parti d'opposition, le Vetëvendosje (« Mouvement pour l'autodétermination »), un accord concernant la formation d'un futur gouvernement de coalition. À la suite de l'annonce de cet accord, le principal parti politique serbe du Kosovo a déclaré qu'il ne soutiendrait ni n'intégrerait aucun gouvernement dont le Vetëvendosje ferait partie.

6. La session constitutive de l'Assemblée du Kosovo a repris le 18 septembre et a été à nouveau suspendue par celui qui présidait, lorsque le candidat proposé comme Président de l'Assemblée par le PDK n'a pas obtenu la majorité.

7. Une nouvelle reprise, prévue pour le 2 octobre, a été par la suite reportée par le président par intérim sous prétexte de permettre des consultations supplémentaires. Les représentants de la Ligue démocratique du Kosovo, de l'Alliance pour l'avenir du Kosovo, de la nouvelle Initiative pour le Kosovo et de Vetëvendosje ont élevé des objections contre cette décision et demandé au Secrétariat de l'Assemblée que la session reprenne le 9 octobre. En l'absence d'une réponse positive, ces partis ont tenu le 9 octobre, dans la salle de l'Assemblée, une session officieuse à laquelle n'ont pas participé le PDK et la plupart des représentants des minorités, dont ceux des Serbes du Kosovo. Avant cette session, la Présidente du Kosovo Atifete Jahjaga avait tenu avec des représentants des deux camps sept séries de réunions peu concluantes au cours desquelles elle a souligné l'urgence de sortir de l'impasse. Cependant, la situation est restée fondamentalement polarisée entre, d'un côté, les quatre partis et, de l'autre, le PDK.

8. À Belgrade, la période a été dominée par les questions liées aux réformes institutionnelles serbes et les mesures visant à l'intégration de la Serbie dans l'Union européenne. La Serbie a terminé l'examen de la moitié des chapitres de négociation prévus dans le processus d'adhésion à l'Union européenne, mais n'a pas encore ouvert officiellement les négociations. Belgrade a publiquement exprimé la crainte que, si l'impasse politique devait se prolonger à Pristina, elle pourrait entraîner également des retards dans la mise en œuvre de certains accords permanents et affecter négativement les négociations de la Serbie avec l'Union européenne sur les questions liées au dialogue facilité par l'Union européenne. Le

Rapport d'activité de la Commission européenne de 2014 concernant la Serbie reconnaît les progrès accomplis à ce jour dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, mais souligne qu'ils se sont ralentis et qu'un nouvel élan est nécessaire si l'on veut s'attaquer aux principaux problèmes en suspens et ouvrir une nouvelle étape dans la normalisation en cours des relations. Il souligne que des progrès dans ce domaine restent essentiels pour faire progresser l'avenir européen des deux parties. Le 8 octobre, la Commission européenne a également publié son Rapport d'activité de 2014 concernant le Kosovo. Elle s'y félicite de l'aptitude démontrée par les autorités du Kosovo à mener avec elle des négociations productives en vue d'un Accord de stabilisation et d'association, mais elle souligne aussi la nécessité d'une volonté et d'une direction politiques fortes pour régler les problèmes dans de nombreux secteurs de la gouvernance, en particulier l'état de droit (voir sect. V du présent rapport).

9. Malgré l'absence de réunions de haut niveau dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, quelques progrès ont continué d'être réalisés au niveau technique dans des réunions de travail. Le 4 septembre, à Bruxelles, de nouveaux arrangements techniques portant sur l'emplacement exact des six points de passage officiels, l'agencement de leurs nouvelles installations et leurs besoins en matière d'appui ont été conclus dans le cadre de l'accord sur la gestion intégrée des points de passage.

10. Du 15 au 17 septembre, des négociations techniques se sont également poursuivies à Bruxelles dans les domaines des télécommunications et de l'énergie. En ce qui concerne ce dernier, les représentants de Pristina et de Belgrade se sont mis d'accord sur un nouveau plan d'action intitulé « Arrangements relatifs à l'énergie », lequel définit des modalités spécifiques pour les gestionnaires de réseaux de transport d'électricité et traite de diverses questions liées au transport de l'énergie et à la fourniture de services au niveau régional, y compris dans le nord du Kosovo. Des réunions ont également été organisées pour faire progresser la mise en œuvre de l'accord sur la liberté de circulation conclu en juillet 2011. Elles ont abouti à un accord qui étend à l'aéroport international de Belgrade ainsi qu'à cinq points de passage supplémentaires les arrangements relatifs à l'utilisation des papiers d'identité délivrés par le Kosovo.

III. Nord du Kosovo

11. Dans le nord du Kosovo, le règlement de nombreuses questions pratiques liées à la gouvernance municipale dépend de la tenue de nouvelles négociations sous les auspices de l'Union européenne; celles-ci devraient reprendre dès qu'un nouveau gouvernement sera en place à Pristina, mais quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'harmonisation des budgets publics et l'intégration d'anciens membres de la police du Ministère de l'intérieur serbe dans les rangs de la police du Kosovo. La direction régionale de la police du Kosovo à Mitrovica-Nord a nommé des commissaires de police adjoint dans les postes de police de Zveçan/Zvečan, Zubin Potok et Mitrovica-Nord. L'OSCE a organisé à l'intention des agents récemment intégrés des stages d'orientation supplémentaires portant notamment sur le cadre juridique du Kosovo.

12. Les questions de construction de logements dans la zone ethniquement mélangée de Kroi i Vitakut/Brdjani à Mitrovica-Nord ont continué de constituer une

source de conflits potentiels. Toutefois, les termes du moratoire précédemment convenu sur les activités de construction ont été dans l'ensemble respectés, ce qui a contribué à apaiser les tensions et offert une marge de manœuvre suffisante pour parvenir à des solutions convenues d'un commun accord. Les discussions au niveau local ont par ailleurs continué de porter sur les aspects juridiques pertinents afin de préparer la voie à un mémorandum d'accord plus officiel et plus complet entre les municipalités de Mitrovica-Sud et de Mitrovica-Nord ainsi que le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire du Kosovo, y compris sur la question du pont d'Austerlitz, qui sépare Mitrovica-Nord de Mitrovica-Sud.

13. Les quatre municipalités à majorité serbe du nord du Kosovo ont également collaboré avec les autorités centrales de Pristina dans le cadre du processus d'établissement des budgets municipaux. Ce processus implique aussi des consultations avec Belgrade, qui continuera de financer certains services, comme il est prévu dans certains accords antérieurs. Dans le cadre de l'élaboration des budgets municipaux pour 2015, d'autres mesures pratiques ont été prises pour rationaliser les dépenses publiques à Mitrovica-Nord. En raison du maintien de deux autorités dans la municipalité de Mitrovica-Nord, à savoir le Bureau administratif de Mitrovica-Nord et le maire élu de Mitrovica-Nord, deux projets de budgets distincts mais coordonnés ont été présentés au Conseil municipal. Les discussions sur la future Communauté/Association de municipalités serbes, envisagée dans l'accord du 19 avril 2013, destinées à régler les questions fondamentales liées aux futurs arrangements administratifs et financiers dans les municipalités concernées n'ont pas encore repris. Il reste aussi à mettre la dernière main à un accord préliminaire sur l'intégration de l'appareil judiciaire du nord du Kosovo, en attendant la reprise du dialogue facilité par l'Union européenne sur le plan politique.

14. Le 25 juillet, un juge de la mise en état d'EULEX auprès du tribunal d'instance de Mitrovica a lancé des mandats d'arrêt à l'encontre du maire élu de Zubin Potok, ainsi que de son prédécesseur dans le système géré par la Serbie, à la suite d'enquêtes menées par la police du Kosovo. Ces mandats d'arrêt et les interrogatoires ultérieurs de membres des familles des suspects ont suscité des protestations de la population et de responsables serbes locaux du Kosovo, ainsi que des tensions avec la Mission EULEX. Avant le lancement des mandats d'arrêt, le 21 juillet, suite à la tentative de la police d'adresser des convocations aux deux maires, quelque 2 000 Serbes du Kosovo de la région de Zubin Potok ont organisé une manifestation de protestation contre les activités de la Mission EULEX dans la zone et bloqué la route principale. La situation a été réglée de manière pacifique au début du mois de septembre, à la suite de discussions auxquelles ont participé les maires des municipalités du nord, le Représentant spécial de l'Union européenne et le Chef par intérim de la Mission EULEX. Par ailleurs, le 1^{er} août, cette dernière a annoncé le transfert à la police du Kosovo de la responsabilité de la sécurité du Tribunal d'instance de Mitrovica.

15. Le Gouvernement serbe, par l'intermédiaire du Directeur de son bureau pour le Kosovo-Metohija, Marko Djurić, a poursuivi le dialogue avec les communautés locales et certains responsables sur le terrain et encouragé le soutien à la mise en œuvre de l'accord du 19 avril 2013.

IV. Sécurité

16. Un certain nombre d'incidents sécuritaires graves liés à l'exploitation illégale de la forêt se sont produits, notamment à proximité de la ligne de démarcation administrative. Le 27 août, au cours d'un échange de tirs avec la Gendarmerie serbe, un Albanais du Kosovo a été blessé à proximité du village d'Orlovac dans la municipalité de Kuršumlija (Serbie). Le 28 août, un groupe d'exploitants forestiers illégaux a tenté de récupérer le matériel et les véhicules qui avaient été saisis par la police serbe au cours de l'opération du 27 août. Il s'en est suivi un autre échange de coups de feu au cours duquel un gendarme serbe et un Albanais du Kosovo ont été mortellement blessés. Dans le village de Lëvoshë/Ljevoša (municipalité de Pejë/Peć), on a signalé des activités d'abattage illégal à proximité ou à l'intérieur d'une propriété appartenant à des membres de communautés minoritaires. À la mi-octobre, la police du Kosovo, appuyée par la Mission EULEX et la KFOR, a pris des mesures pour lutter contre l'abattage illégal d'arbres dans la municipalité de Leposaviq/Leposavič. Par ailleurs, la police du Kosovo intercepte et saisit régulièrement des cargaisons illégales de bois dans tout le Kosovo.

17. À la suite d'informations faisant état de la participation d'Albanais du Kosovo à des combats en République arabe syrienne et en Iraq, la police du Kosovo a mené une série d'opérations pour placer en détention des personnes soupçonnées de soutenir des groupes terroristes. Le 11 août, dans le cadre d'une opération menée dans l'ensemble du Kosovo, la police a arrêté 40 personnes soupçonnées d'être des anciens combattants et des partisans de l'« État islamique d'Iraq et du Levant » et du « Front el-Nosra ». Le 17 septembre, 15 autres personnes ont été arrêtées, dont l'imam de la grande mosquée de Pristina et plusieurs autres personnalités religieuses. Deux imams de Mitrovica-Sud ont été arrêtés, puis relâchés le 25 septembre. Malgré l'appel lancé dans les médias sociaux pour protester contre ces arrestations, d'autres imams locaux se sont opposés à des manifestations publiques de protestation par leurs communautés. La communauté islamique du Kosovo a dénoncé la participation d'Albanais du Kosovo à des conflits à l'étranger. Un projet de loi, approuvé par les autorités du Kosovo le 5 février 2014, interdisant la participation de Kosovars à des conflits armés à l'extérieur du Kosovo, est en instance de débat et d'adoption par l'Assemblée du Kosovo.

18. Des menaces à la sécurité ont entravé les visites de personnes déplacées de Serbie dans les municipalités de Suharekë/Suva Reka et de Gjakovë/Dakovica à l'occasion de la célébration, le 28 août, de la fête orthodoxe de l'Assomption. Le Ministre des communautés et des retours a promptement condamné ces menaces. La police du Kosovo a escorté les autobus de pèlerins vers d'autres endroits (Sveti Vrač en Zoqiste/Zočište et Visoki Dečani), où les célébrations se sont déroulées sans incident.

19. Des incidents liés à la sécurité affectant des communautés minoritaires du Kosovo, y compris des rapatriés, ont continué de se produire à un rythme comparable à ceux des précédentes périodes couvertes, mais leur nombre a sensiblement augmenté dans la région de Pejë/Peć, dans l'ouest du Kosovo. Le 14 octobre, à la suite de la suspension d'un match de football opposant à Belgrade l'Albanie et la Serbie, plusieurs centaines de partisans des deux camps ont commencé à se rassembler aux extrémités nord et sud du pont de Mitrovica. L'intervention opportune de la police du Kosovo et d'EULEX a contribué à éviter une escalade probable de la violence.

V. État de droit

20. La MINUK a continué de surveiller les activités et d'exercer certaines responsabilités dans le domaine de l'état de droit, notamment en facilitant les demandes d'entraide judiciaire de la part de pays ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et en assurant des services d'authentification de documents; elle a ainsi traité 564 documents au cours de la période considérée. La MINUK a également continué de faciliter les communications entre les autorités du Kosovo et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et ses États membres, ayant reçu 15 demandes d'avis de recherche internationaux et traité deux notices rouges d'INTERPOL.

21. Le 11 août, un procureur international du Bureau des procureurs spéciaux du Kosovo a déposé des actes d'accusation contre Oliver Ivanović, dirigeant d'un parti politique serbe du Kosovo dans le nord du Kosovo, et quatre autres Serbes du Kosovo. Ivanović a été accusé d'incitation à la commission de crimes de guerre en 1999. Il est également accusé, de même qu'une autre personne, d'incitation à la perpétration d'homicides qualifiés et de tentatives d'homicides qualifiés en février 2000. Les trois autres personnes sont accusées d'homicides qualifiés et tentatives d'homicides qualifiés remontant à février 2000.

22. Le 31 août, la Présidente Jahjaga a confirmé le maintien du mandat des trois juges internationaux de la Cour constitutionnelle du Kosovo conformément à un échange de lettres avec la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, approuvé par l'Assemblée du Kosovo le 23 avril 2014.

23. Le 18 septembre, le procès pour crimes de guerre « Kleçkë/Klečka » a été suspendu sur requête de la défense récusant les trois juges, dont deux juges d'EULEX, en vertu de la nouvelle loi sur la compétence d'EULEX, laquelle requiert que, sauf circonstances particulières, la Cour doit être constituée en majorité de juges locaux. Nonobstant, le 30 septembre, le Président de la Cour d'appel a récusé les deux juges de la Mission EULEX pour parti pris présumé.

24. Le 8 octobre, l'OSCE a publié son nouveau rapport semestriel sur les activités des tribunaux de première instance du Kosovo au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, lequel évalue la mesure dans laquelle les tribunaux respectent les normes internationales en matière de procès équitable. Se fondant sur les affaires suivies, le rapport met en lumière plusieurs lacunes importantes, notamment l'insuffisance des traductions dans 61 % des affaires impliquant des membres de communautés non majoritaires et le fait que 63 % des décisions ne sont pas pleinement motivées; 24 % seulement des principaux procès ont été enregistrés, comme l'exige la loi. Sur une note plus positive, le rapport relève que 74 % des audiences ont été productives.

25. Le rapport de situation de la Commission européenne sur le Kosovo pour 2014 note que des progrès ont été réalisés dans le secteur judiciaire en ce qui concerne les efforts déployés par le Kosovo pour traiter en priorité les affaires liées à la criminalité organisée et à la corruption et pour améliorer encore le cadre législatif. Le rapport mentionne également la poursuite des autorités du Kosovo de leur coopération avec la Mission EULEX et le renforcement des capacités et moyens d'enquête de la police du Kosovo. Il exprime toutefois aussi les « graves préoccupations » de la Commission en ce qui concerne l'indépendance, la

responsabilisation et l'impartialité de l'appareil judiciaire du Kosovo. Il souligne la nécessité de recruter et d'évaluer les juges et procureurs d'une manière plus transparente et davantage fondée sur le mérite ainsi que de mettre en place de meilleurs mécanismes de responsabilisation, conformes aux normes de l'Union européenne. L'efficacité est également citée comme une préoccupation majeure, étant donné le nombre important d'affaires non encore traitées et l'absence de dispositif clair pour hiérarchiser les priorités. Le rapport réclame par ailleurs des résultats plus concrets dans la lutte contre la criminalité organisée, la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

26. Le principal procès pour crimes de guerre à l'encontre d'anciens membres de l'Armée de libération du Kosovo du « Groupe de Drenica » s'est poursuivi devant des juges d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica. Les procès « Drenica I » et « Drenica II » dans lesquels comparaissent 15 accusés se poursuivent avec les témoignages de témoins protégés.

27. La MINUK a continué d'appuyer et d'encourager les progrès en ce qui concerne la question des personnes disparues. À la fin du mois de septembre, 1 690 personnes étaient encore portées disparues à la suite du conflit du Kosovo. Le 13 octobre s'est achevé le rapatriement des restes humains exhumés d'un charnier à Rudnica dans le sud de la Serbie. Le Département de criminalistique d'EULEX a reçu des autorités serbes les restes des 12 derniers Albanais du Kosovo trouvés sur le site, tandis que les restes de trois Serbes du Kosovo ont été remis aux autorités serbes. Au total, le Kosovo a reçu les restes de 52 personnes disparues, exhumés du site de Rudnica, dont 48 sont en attente d'identification par l'ADN à la morgue de Pristina et 4 ont été remis aux familles et enterrés.

28. Le 16 octobre, le Groupe de travail interministériel chargé des questions relatives au passé et à la réconciliation s'est réuni pour la première fois en près de 10 mois. Cette réunion faisait suite à l'approbation par le Gouvernement du Kosovo de la modification de la décision à l'origine du Groupe de travail, de son règlement intérieur et de son plan de travail. Au cours de la réunion, quatre sous-groupes de travail ont été créés pour aider à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie globale de justice transitionnelle conforme aux quatre piliers et mettant l'accent sur les réformes institutionnelles, le droit à la justice, le droit à la vérité et le droit au rapatriement.

VI. Retours et communautés

29. La MINUK a continué de suivre les minorités du Kosovo par des visites sur le terrain et des entretiens avec les parties prenantes concernées, y compris sur les questions touchant la communauté serbe, les Roms et les communautés ashkalie et égyptienne du Kosovo et a continué de coopérer avec ses partenaires internationaux sur le terrain, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Conseil danois pour les réfugiés et l'OSCE.

30. Au cours des mois de juillet, août et septembre 2014, Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a enregistré 177 rapatriés volontaires à titre individuel au Kosovo, dont 45 Serbes, 115 Roms, Ashkalis et Égyptiens, 3 Gorans, 1 Monténégrin et 13 Albanais. Le 4 septembre, une réunion de l'Équipe spéciale chargée de trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées s'est tenue à Pristina. Les principales parties prenantes ont participé à

cette réunion, coprésidée par le Ministère des communautés et des retours et le HCR pour discuter de solutions durables pour les personnes déplacées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Kosovo.

31. Sur la base d'une étude réalisée par le HCR en 2013, on comptait à la fin du mois de septembre 17 227 personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo, dont une majorité de Serbes du Kosovo. Cinq cent quatre-vingt-dix-sept personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo sont encore logées dans 36 centres collectifs. Le HCR a continué de fournir un soutien à certains membres des communautés pour l'obtention de papiers et le règlement de questions d'état civil.

32. Les dirigeants serbes n'ont cessé d'exprimer leurs préoccupations au sujet de la lenteur des progrès accomplis en matière de retours volontaires au Kosovo. Afin d'amplifier ses efforts dans ce sens, le Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija a lancé un nouvel organe consultatif, englobant l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales ainsi que le Ministre des communautés et des retours du Kosovo. Ce groupe a tenu sa première réunion à Belgrade le 13 octobre. Il a pour but de promouvoir les discussions avec l'ensemble des parties prenantes pour l'amélioration de la situation des personnes déplacées du Kosovo.

33. En septembre, une équipe biométrique de l'Office de l'état-civil du Ministère de l'intérieur a délivré 260 actes de naissance et 44 cartes d'identité à des Roms, Ashkalis et Égyptiens du Kosovo déplacés à Podgorica (Monténégro). La fourniture de papiers permettra à ces personnes déplacées de demander un statut permanent au Monténégro.

34. Certains signes laissent entrevoir des possibilités d'amélioration en ce qui concerne l'accès des communautés minoritaires du Kosovo à l'emploi dans les institutions publiques. Le nombre de membres de communautés minoritaires qui font acte de candidature pour entrer dans la police du Kosovo a augmenté, mais jusqu'ici, ceux qui ont passé les examens requis restent relativement peu nombreux. Dans le même temps, il continue d'y avoir des retards dans le traitement des demandes, souvent en raison de la non-acceptation des certificats et diplômes délivrés par des établissements d'enseignement qui appliquent les programmes d'enseignement serbes.

35. En août, le Ministère des communautés et des retours a lancé une évaluation des besoins dans l'ensemble du Kosovo pour déterminer les itinéraires de transport subventionnés (desservant principalement des communautés isolées) qui seraient supprimés. À la suite de cette évaluation, le Ministère de l'infrastructure a fermé deux lignes d'autobus humanitaires et en a maintenu 13 autres pour une année supplémentaire.

VII. Patrimoine culturel et religieux

36. Le Conseil d'exécution et de suivi a repris ses activités au cours de la période considérée. Il a notamment recommandé la préservation du site de l'église orthodoxe inachevée du Christ Sauveur sur le campus de l'Université de Pristina. Le site a été nettoyé et sécurisé par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire et remis à l'Église orthodoxe serbe à la fin du mois de septembre. Aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée

concernant la mise en place du conseil chargé de la protection du village historique de Hoçë e Madhe/Velika Hoça.

37. Le 12 octobre, l'évêque-abbé du monastère de Visoki Dečani a signalé à la KFOR et à la police du Kosovo que des graffitis insultants avaient été peints sur plusieurs bâtiments à proximité du monastère. Le commandant du poste local de la police du Kosovo, les unités de police concernées, la KFOR et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général se sont rendus sur place. Les inscriptions peintes étaient : « État islamique », « EIL », « le Califat arrive », « UÇK » (acronyme albanais de l'Armée de libération du Kosovo) et « AKSH » (acronyme albanais de l'Armée nationale albanaise). Au cours de l'enquête qui a suivi, la police du Kosovo a arrêté trois mineurs albanais du Kosovo pour avoir crié « UÇK » à l'extérieur de l'enceinte du monastère. Le lendemain, des messages provocateurs similaires ont été écrits à la bombe sur deux entrées de service du monastère. Ces incidents ont été promptement et fermement condamnés par la Présidente Jahjaga et d'autres autorités centrales de Pristina ainsi que par le Gouvernement serbe.

38. Les réactions inadéquates face à la construction illégale de bâtiments dans la zone sous protection spéciale de la municipalité de Deçan/Dečani demeurent un sujet de grande préoccupation. On attend encore que soit exécuté l'ordre de démolition du 3 juillet concernant deux bâtiments construits illégalement dans la zone sous protection spéciale. Le 17 septembre, le Conseil d'exécution et de suivi a examiné la question plus avant et recommandé, avec l'assentiment de l'Église orthodoxe serbe, d'autoriser le maintien de l'une des deux structures, à condition que plus rien ne soit construit. Le 9 octobre, la municipalité de Deçan/Dečani a demandé l'appui de la KFOR pour démolir l'autre structure. Au début du mois d'octobre, une autre construction illégale (un petit entrepôt) est apparue dans la zone sous protection spéciale.

39. Dans la municipalité de Pejë/Peć, les relations cordiales de coopération entre les représentants de l'Église orthodoxe serbe et les autorités locales se sont poursuivies. Le 18 septembre s'est achevée la construction de deux barrages sur la rivière à proximité du patriarcat de Pejë/Peć. Le projet, qui a été financé par la municipalité de Pejë/Peć, permettra de satisfaire les besoins en électricité du patriarcat de Pejë/Peć. Une nouvelle route d'accès au monastère de Devic, financée par l'Union européenne, a été inaugurée le 23 septembre.

40. Au total, 18 actes criminels ont été commis sur des sites religieux du Kosovo, dont 11 sur des sites orthodoxes, 6 sur des sites islamiques et 1 sur un site catholique. On a estimé que cinq de ces incidents avaient des motivations économiques.

VIII. Droits de l'homme

41. En juillet, le Bureau chargé de la bonne gouvernance au sein du Cabinet du Premier Ministre a présenté son rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du Kosovo pour les droits de l'enfant. Le rapport indique que 13,2 % du montant total du budget du Kosovo pour 2013 ont été alloués à des services en faveur des enfants. En dépit du fait que les dépenses publiques consacrées aux services d'enseignement ont représenté 5 % du budget en 2013, on considère que c'est encore insuffisant pour garantir la fourniture d'un enseignement de qualité et sans exclusive à tous les enfants du Kosovo. Selon le

rapport, un certain nombre d'autres facteurs ont empêché la réalisation de l'objectif d'une éducation de qualité pour tous, notamment l'absence de responsabilisation institutionnelle, l'insuffisance de la mise en œuvre de la législation relative à l'enseignement et l'insuffisance des moyens des municipalités et des écoles.

42. Le 30 septembre, le Programme des Nations Unies pour le développement a publié son rapport de 2014 sur le développement humain au Kosovo, sur le thème « Les migrations en tant que moteur du développement ». Ce rapport examine l'impact des diverses formes de migration sur la participation à la vie publique au Kosovo et indique que, selon les sondages d'opinion, environ la moitié des jeunes ont l'intention d'émigrer. Il analyse également les facteurs qui contribuent à faire que les habitants du Kosovo et les membres de la diaspora kosovare veulent s'engager dans le processus politique et social du Kosovo. Le rapport conclut que les migrations et les envois de fonds des migrants ne sont pas suffisants pour favoriser le développement durable et la croissance économique à moyen et à long terme et que l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces restent critiques pour ce qui est d'améliorer le climat des investissements et de jeter les fondements d'une croissance soutenue.

IX. Observations

43. Je suis particulièrement préoccupé par l'impasse politique qui se prolonge à Pristina et l'incidence négative qu'elle pourrait avoir sur les progrès accomplis jusqu'à présent dans le renforcement des institutions et des processus démocratiques au Kosovo. Je demande instamment à toutes les entités politiques du Kosovo, et en particulier à leurs dirigeants, de redoubler d'efforts pour faire fond sur le succès des élections du 8 juin et sortir de l'impasse actuelle. Cela suppose de constituer l'Assemblée et de former rapidement le prochain gouvernement, doté de tous les pouvoirs nécessaires pour faire face à de nombreuses questions pressantes, qui auront une incidence sur l'avenir de ceux qui vivent au Kosovo. La génération actuelle de dirigeants doit poursuivre le processus historique de normalisation avec Belgrade, se réconcilier avec le passé, tirer profit des possibilités offertes par les pourparlers de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et poursuivre les réformes structurelles, qui permettront à l'économie et à la société du Kosovo de se développer, sont autant de questions pressantes pour l'actuelle génération de dirigeants.

44. Je note avec satisfaction le travail accompli par les organes de police et de sécurité du Kosovo pour contribuer à lutter contre le problème mondial de l'extrémisme violent, en particulier leurs efforts pour empêcher la participation à des conflits étrangers tant sur le plan de l'action que de la législation. Je tiens également à louer les initiatives des dirigeants de la communauté musulmane du Kosovo, ainsi que des autres dirigeants religieux et laïcs, pour se distancier, avec leurs communautés, de tout extrémisme.

45. Je félicite les autorités du Kosovo et le Gouvernement serbe des progrès accomplis vers un avenir européen commun. Dans ce contexte, j'invite à ce que soient reprises le plus rapidement possible les réunions de haut niveau sur la normalisation des relations facilitées par l'Union européenne, et à ce que les deux parties poursuivent le chemin courageux qu'elles ont choisi à juste titre à cet égard.

J'invite aussi toutes les parties à rechercher le moyen d'accélérer ce processus, quels que soit la fréquence des difficultés politiques à court terme.

46. En ce qui concerne la protection et le respect des sites du patrimoine religieux et culturel, je demande instamment aux autorités concernées de redoubler d'efforts pour faire en sorte que ce riche patrimoine soit sauvegardé et respecté dans l'intérêt de tous. La mise en place appropriée et longuement attendue d'un conseil pour la protection du village historique de Hoçë e Madhe/Velika Hoča ne serait qu'un signe important d'un tel engagement actif.

47. Il convient de se féliciter de l'étroite coopération qui s'est établie entre la municipalité de Mitrovica-Nord et le Bureau administratif de Mitrovica-Nord pour la préparation du budget municipal de 2015 ainsi que du caractère constructif des approches adoptées par la quasi-totalité des parties dans les discussions visant à régler les différends relatifs aux constructions dans la zone ethniquement mélangée de Kroi i Vitakut/Brdjani à Mitrovica-Nord.

48. Je salue le professionnalisme et le dévouement des experts légistes et autres de Serbie, de la Mission EULEX et du Kosovo pour mener à bien le processus de rapatriement des restes recouverts dans le charnier de Rudnica. Je renouvelle mon appel aux dirigeants politiques, à la société civile et aux particuliers pour qu'ils communiquent toute information susceptible de faire avancer la détermination du sort des personnes toujours portées disparues depuis le conflit.

49. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Farid Zarif, de son leadership et tout le personnel de la MINUK de son travail. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude à nos proches et dévoués partenaires au Kosovo, à savoir la KFOR, l'OSCE, l'Union européenne et la Mission EULEX, et à tous les membres de la famille des Nations Unies, pour la poursuite de nos efforts communs pour la paix, la stabilité et le développement et leur coopération étroite avec la MINUK.

Annexe I

Rapport présenté au Secrétaire général par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo entre le 16 juillet et le 15 octobre 2014

1. Résumé

La Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a poursuivi ses activités de suivi, d'encadrement et de conseil et s'est acquittée des fonctions exécutives qui lui incombent en vertu de son mandat au regard de l'état de droit. De nouvelles mesures ont été prises dans la lutte contre la corruption et les crimes graves, avec trois verdicts prononcés par les juges d'EULEX et du Kosovo, notamment dans l'affaire portant sur des allégations de malversations en rapport avec des terrains sociaux, dans le cadre de laquelle huit juges et deux représentants légaux ont été considérés coupables d'avoir pris des décisions de justice illégales. En ce qui concerne les activités de suivi, d'encadrement et de conseil, la Mission a donné son avis sur toute une série de questions dans l'objectif de renforcer les capacités institutionnelles à l'échelle locale, par exemple en rapport à l'élection du Procureur général et face au phénomène des hospitalisations de prisonniers influents. La Mission a également constaté avec préoccupation l'absence d'un quorum au sein du Conseil judiciaire du Kosovo. Dans le nord, la Mission a exécuté son mandat sur fond d'accusations de la part des dirigeants locaux quant au rôle qu'elle joue dans les enquêtes criminelles en cours. Les responsables d'EULEX ont organisé des rencontres directes avec ces dirigeants locaux pour leur expliquer de nouveau que la justice est indépendante et qu'ils ont bien l'intention d'appliquer une politique de transparence dans le nord. L'application de l'accord de gestion intégrée des points de passage dans le cadre d'un dialogue facilité par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina a connu une avancée notable en septembre avec la conclusion de l'accord concernant le projet de localisation des points de passage permanents par les deux parties. La Mission a rendu hommage à Audrius Šenavičius, un agent des douanes d'EULEX et inspecteur principal des services douaniers de Lituanie, qui a été tué dans l'exercice de ses fonctions dans le nord du Kosovo en septembre 2013.

Le 9 octobre, le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne a nommé M. Gabriele Meucci (Italie) Chef de la Mission EULEX. Celui-ci a officiellement pris ses fonctions le 15 octobre, succédant à Bernd Borchardt (Allemagne), qui était en poste depuis le 1^{er} février 2013.

2. Activités d'EULEX de juillet à octobre 2014

2.1 Fonctions exécutives

Crimes de guerre

Le 23 juillet, un juge d'EULEX au tribunal d'instance de Gjakovë/Đakovica a ordonné le placement en détention provisoire d'un Albanais du Kosovo accusé d'avoir commis des crimes de guerre contre la population civile en avril 1999. Le 13 août, un médecin légiste du Département de criminalistique d'EULEX a participé à l'autopsie du suspect qui avait été retrouvé mort la veille dans sa cellule du Centre de détention de Pejë/Peć. La cause du décès n'a toujours pas été établie.

Le 11 août, un procureur d'EULEX du Bureau des procureurs spéciaux de la République du Kosovo (SPRK) a dressé un acte d'accusation contre un des dirigeants politiques des Serbes du Kosovo et quatre autres individus. La première audience s'est ouverte le 26 août devant un collège de trois juges d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica. Tous les accusés ont plaidé non coupables. Un des défenseurs est accusé d'incitation aux crimes de guerre perpétrés en avril 1999. Il est aussi accusé, avec un autre défenseur, d'incitation à la commission de meurtres aggravés et de tentatives de meurtres aggravés pour des faits remontant à février 2000. Les trois autres défenseurs sont accusés de meurtres aggravés et de tentatives de meurtres aggravés.

Lutte contre la criminalité organisée et la corruption : principaux faits

Le 9 septembre, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Prizren a décrété coupables les 10 accusés dans l'affaire des « différends fonciers » en rapport à des crimes commis en 2006-2007. Huit juges ont été déclarés coupables d'avoir pris des décisions de justice illégales en rapport à des terrains de grande valeur appartenant à la collectivité pour en transmettre les titres de propriété à des particuliers, alors que les décisions de ce type sont de la compétence exclusive de la Chambre spéciale de la Cour suprême. Deux avocats ont été jugés coupables d'avoir facilité ces infractions. Les défenseurs ont été condamnés à de la prison avec sursis et à des peines accessoires leur interdisant de pratiquer le droit pendant des périodes allant des deux aux trois prochaines années. Un procureur d'EULEX du Bureau du Procureur spécial a fait part de son intention de faire appel pour demander des peines sans sursis.

Des développements ont également eu lieu dans l'une des plus grandes affaires dont s'occupe la Mission concernant le trafic de migrants à large échelle vers les pays de l'Union européenne. Le 10 septembre, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Prizren a ouvert le procès « PINK 2 » contre huit accusés, dont cinq qui ne sont pas originaires du Kosovo, accusés de crime organisé, de trafic de migrants et de blanchiment d'argent. Quatre autres personnes ont déjà été jugées dans le cadre de deux procès en rapport avec une affaire connexe. L'enquête a été menée conjointement par la police du Kosovo et celle d'EULEX en coopération avec les autorités chargées du maintien de l'ordre de plusieurs pays européens, par l'intermédiaire d'INTERPOL et de l'Office européen de police criminelle (EUROPOL). C'est un procureur d'EULEX du Bureau du Procureur spécial qui est en charge de l'affaire.

Autres affaires pénales graves

Le 31 juillet, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX du tribunal d'instance de Pejë/Peć a ouvert un procès contre un suspect accusé, entre autres chefs, de meurtre aggravé. Ce suspect a été acquitté en 2007, mais la Cour suprême a décidé qu'un nouveau procès s'imposait. Le suspect avait été extradé de Suède plus tôt dans l'année en cours.

Le 11 août, un collège de trois juges d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica a entamé un nouveau procès contre un suspect qui avait été condamné à une peine de prison pour meurtre et contrôle, possession ou utilisation non autorisés d'armes en 2012 et 2013. Des collèges de juges locaux de la Cour d'appel ont à deux reprises renvoyé l'affaire en demandant un nouveau procès. Le tribunal d'instance a reçu pour instruction de demander des examens de criminalistique et de cardiologie.

Le 3 septembre, une formation collégiale composée d'un juge local et de deux juges d'EULEX à la Cour suprême a rejeté une demande de protection de la légalité émanant du conseil de la défense et confirmé le verdict rendu en premier instance et en appel dans l'affaire « Bllaca 2 ». Les cinq accusés ont été jugés coupables à des degrés divers de meurtres aggravés et de tentatives de meurtres aggravés et ils ont été condamnés à des peines combinées de 54 ans de prison par la Cour de district de Pristina. La Cour suprême a décidé qu'une fois une affaire assignée à un collège dominé par une majorité de membres d'EULEX, elle devait le rester pour toute la durée de la procédure.

Le 9 septembre, un collège composé d'un juge local et de deux juges d'EULEX au tribunal d'instance de Pristina a condamné un défenseur à une peine de 25 ans de prison pour le meurtre aggravé de son beau-père et pour possession d'armes illégales. Un autre défenseur, qui était accusé de l'avoir aidé à commettre ce crime, a été acquitté.

Le 23 septembre, un collège de juges d'EULEX au tribunal d'instance de Mitrovica a entamé un nouveau procès pour une affaire dans laquelle quatre défenseurs sont accusés, entre autres chefs, de s'être rendus coupables de meurtres aggravés en 2009. En 2012 et 2013, des collèges de juges locaux de la Cour d'appel avaient renvoyé cette affaire en demandant un nouveau procès.

Le 25 septembre, une formation collégiale composée de deux juges locaux et d'un juge d'EULEX au tribunal d'instance de Gjakovë/Đakovica a condamné un accusé à 20 ans de prison pour meurtre aggravé, et un autre accusé à 8 ans de prison pour complicité.

Équipe spéciale d'enquête

Créée en 2011, l'Équipe spéciale d'enquête examine les allégations figurant dans le rapport présenté en décembre 2010 par le Rapporteur spécial de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dick Marty, sur le traitement inhumain des personnes et le trafic illicite d'organes humains au Kosovo. Le 29 juillet, le Procureur principal de l'Équipe spéciale, John Clint Williamson, a déclaré lors d'une conférence de presse que l'Équipe spéciale d'enquête avait réuni des preuves suffisantes pour dresser un acte d'accusation contre certains anciens responsables de l'Armée de libération du Kosovo (ALK), suspectés d'être à l'origine d'une campagne organisée de

persécution des minorités (meurtres illégaux, enlèvements, disparitions forcées, détentions illégales, violences sexuelles et déplacements forcés, et désacration et destruction d'églises et d'autres sites religieux) et d'autres Albanais du Kosovo qu'ils considéraient comme des collaborateurs des Serbes ou des opposants politiques de l'ALK. Pendant la période considérée, l'Équipe spéciale d'enquête a continué de chercher à réunir des éléments de preuve auprès des groupes de défense des victimes, des parties ayant subi un préjudice et de particuliers. Les investigations et les activités opérationnelles se poursuivent, et la coopération avec les autorités judiciaires et les forces de l'ordre reste fructueuse dans la région et au-delà.

Le 29 septembre, le Conseil de l'Europe a donné pour instruction à EULEX d'appuyer les procédures judiciaires qui avaient été engagées dans des États membres de l'Union européenne en rapport à des actes d'accusation dressés à la suite de l'enquête sur les allégations figurant dans un rapport sur le traitement inhumain de personnes et le trafic illégal d'organes humains au Kosovo, présenté le 12 décembre 2010 par le Rapporteur spécial de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Les préparatifs pour établir un mécanisme judiciaire approprié sont en cours.

Département de criminalistique

Les experts de police scientifique du Département de criminalistique d'EULEX ont continué de conduire des opérations sur le terrain au Kosovo et à l'étranger. Le 21 août, des experts de police scientifique d'EULEX, sous l'autorité du Bureau du Procureur chargé des crimes de guerre commis par les Serbes, ont procédé à l'excavation d'un troisième site à Rudnica, concluant ainsi l'opération menée sur le terrain à Raška (Serbie). Toutes les victimes étaient des Albanais du Kosovo et leur mort était liée à des massacres qui avaient eu lieu dans trois villages du Kosovo. Les 22 août, 12 septembre et 13 octobre, les restes ont été rapatriés pour pouvoir identifier les victimes et remettre leurs dépouilles à leurs familles. Les dépouilles des victimes ont été remises à leurs familles respectives à partir du 19 septembre.

Le 7 octobre, les experts de police scientifique du Département de criminalistique d'EULEX ont procédé à une excavation dans la zone de Gjakova/Đakovica, après avoir reçu des éléments d'information indiquant qu'une fosse commune risque de s'y trouver. Aucun reste humain n'a été retrouvé sur le site. Le 9 octobre, des experts de police scientifique d'EULEX ont aussi conduit une excavation à Batajnica (Serbie), sous l'autorité du Bureau du Procureur chargé des crimes de guerre commis par les Serbes. On n'a pas retrouvé de restes humains.

Droits de propriété

En matière civile, la Commission des litiges relatifs aux biens immeubles du Kosovo a poursuivi ses travaux et les commissaires ont statué sur 303 affaires (touchant essentiellement à des litiges interethniques) au cours de la période considérée. Sur un total de 42 745 plaintes déposées auprès de l'Office kosovar de la propriété foncière, seules 343 demeurent en souffrance.

Du 16 juillet au 15 octobre, 79 nouveaux recours ont été formés devant la Section chargée des recours de l'Office kosovar de la propriété foncière, qui a rendu 32 jugements en appel.

Pendant la période considérée, la Chambre spéciale de la Cour suprême pour l'Organisme du Kosovo en charge des questions de privatisation a rendu 88 décisions dans des affaires jugées en première instance. Elle s'est aussi prononcée sur 376 recours collectifs de travailleurs et a statué sur 55 demandes en appel.

2.2 Renforcement de la législation

EULEX a suivi l'application du régime relatif aux visas délivrés aux étrangers depuis son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013. Depuis, la police des frontières du Kosovo a octroyé plus d'une centaine de visas aux points de passage, et plus particulièrement à l'aéroport de Pristina. Toutefois, ce n'est qu'à titre exceptionnel que des visas peuvent normalement être remis aux points de passage. EULEX a mis au point un ensemble de recommandations à l'intention de la police des frontières pour améliorer l'application de la législation en vigueur.

Par ailleurs, le problème des migrations irrégulières depuis le Kosovo jusqu'en Union européenne par la frontière entre la Serbie et la Hongrie est de plus en plus préoccupant. La police des frontières du Kosovo a donc entrepris de vérifier avec plus de soin les plans de voyage annoncés par les jeunes Kosovars aux points de passage pour repérer ceux qui comptent se rendre en Union européenne alors qu'ils n'ont pas les papiers nécessaires. Dans ce cas, soit ces voyageurs acceptent de rentrer chez eux, soit ils font l'objet d'un refus de sortie. Comme le formulaire de refus de sortie ne s'applique normalement qu'aux résidents non-kosovars, EULEX a demandé à la police des frontières du Kosovo de mettre fin à cette pratique et de travailler avec ses homologues pour trouver des solutions appropriées.

Pour ce qui est de l'Administration pénitentiaire du Kosovo, le nombre de détenus influents qui sont hospitalisés ou aiguillés sans raison vers des services médicaux ne laisse d'être préoccupant, comme noté également dans le rapport d'activité de la Commission européenne de 2014 sur le Kosovo. La Mission continue de suivre la situation, qui fait l'objet d'une enquête au Bureau du Procureur spécial. Par ailleurs, le grand nombre de détenus suspects de terrorisme qui ont été arrêtés par la police du Kosovo dans le cadre d'opérations menées aux mois d'août et de septembre, pèse sur les ressources limitées de l'Administration pénitentiaire du Kosovo. EULEX a donné des conseils à l'Administration pénitentiaire du Kosovo sur la voie à suivre pour détenir les suspects séparément dans des conditions de sécurité tout en évitant toutes conditions de surpopulation. Il n'existe toutefois pas de solutions à court terme au manque d'espace.

En septembre, la Mission a donné des conseils à la direction de l'Administration pénitentiaire du Kosovo sur les mesures qu'elle devait prendre après plusieurs cas d'évasion de prisons semi-ouvertes au Kosovo. Les recommandations qu'elle lui a faites avaient trait notamment à l'évaluation des risques présentés par les prisonniers avant leur transfert dans des établissements semi-ouverts, à la cessation des transferts de détenus étrangers conformément aux meilleures pratiques retenues par l'UE en raison des risques d'évasion importants, et la réalisation d'un examen approfondi des procédures en vigueur dans ces établissements. Ainsi, depuis le 24 septembre, il n'y a plus de prisonniers étrangers dans le Centre de détention semi-ouvert de Dubrava.

Le 8 juillet, la Cour constitutionnelle a donné pour instruction au Conseil des procureurs du Kosovo d'organiser de nouvelles élections au poste de procureur

général en raison de la violation du droit à l'équité des procédures. Bien qu'il lui ait été conseillé d'explorer d'autres options pour remédier rapidement à toutes les violations de la procédure électorale, le Conseil des procureurs du Kosovo a décidé de répéter purement et simplement la procédure de sélection. Compte tenu du départ à la retraite de l'ancien Procureur général le 5 août, le Conseil a élu un Procureur général par intérim.

Des progrès ont été accomplis s'agissant du quorum au Conseil des procureurs du Kosovo puisqu'un représentant de la société civile a été nommé en tant que membre à part entière du Conseil alors que ce poste était vacant depuis le mois de juillet. Cependant, il n'y a pas de quorum au Conseil judiciaire du Kosovo depuis le 31 août. Cet état de fait est directement lié à l'évolution de la situation politique dans la mesure où la nomination des membres locaux et internationaux exige l'approbation de l'Assemblée. La nomination des juges, y compris de ceux qui sont issus de communautés non majoritaires, a donc dû être reportée à plus tard.

EULEX a contribué à la formation des agents des douanes du Kosovo lors d'un séminaire organisé à l'aéroport international de Pristina sur les contrôles des sommes en espèces, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'objectif était d'améliorer la coopération entre le personnel aéroportuaire et les procureurs.

Le 27 août, un échange de tirs entre un groupe de bûcherons illégaux et des gendarmes serbes a eu lieu en Serbie près du point de passage de Merdarë-Merdare. Un Albanais du Kosovo, qui avait été blessé par balle, a été arrêté sur place par les gendarmes serbes et transporté à l'hôpital en Serbie. Le 28 août, tôt le matin, un autre échange de tirs a eu lieu au même endroit entre un groupe de bûcherons illégaux et des gendarmes serbes. Un gendarme a été blessé par balle et a succombé à ses blessures plus tard dans la journée tandis qu'il recevait des soins médicaux. Plus tard, le corps d'un Albanais du Kosovo a été retrouvé près du lieu de l'incident. EULEX s'est rendu sur les lieux et a préconisé l'adoption de mesures de suivi coordonnées. En septembre, EULEX a aidé la police dans le nord du Kosovo à préparer des opérations contre l'exploitation forestière illicite, en étroite coopération avec la KFOR.

2.3 Le nord

Dans le nord du Kosovo, la période à l'examen a été marquée par des manifestations visant à empêcher la Mission d'appliquer son mandat exécutif. Le 20 juillet, la police du nord du Kosovo a tenté de délivrer des citations à comparaître à l'ancien maire et au maire en fonctions de Zubin Potok, sur ordre d'un procureur d'EULEX, ce qui a provoqué des incidents. L'audience initiale dans le procès intenté contre Oliver Ivanović et quatre autres personnes pour crimes de guerre n'a fait qu'aggraver les tensions. Dans ce climat d'hostilité à l'égard d'EULEX, le nord du Kosovo a vu la distribution de prospectus et la réalisation de graffitis représentant un svastika à côté du logo d'EULEX. La Mission a condamné ces agissements tandis que Belgrade et les dirigeants des municipalités du nord ont pris leurs distances avec ces messages de haine. Toutefois, les dirigeants du nord continuent d'utiliser une rhétorique incendiaire en rapport à l'application par la Mission de son mandat dans la région.

Le 20 août, le maire de Mitrovica-Nord, Goran Rakić, a tenu une réunion avec les autres maires du nord du Kosovo, les responsables municipaux et les membres

du conseil par intérim sur les relations entretenues avec EULEX. Dans le communiqué de presse qu'ils ont ensuite publié, ils accusaient EULEX de porter obstacle à l'application de l'Accord du 19 avril. La semaine suivante, le 29 août, lors d'une session conjointe des conseils municipaux de quatre municipalités du nord, les participants ont accusé EULEX d'outrepasser les limites de son mandat et ils ont invité les représentants de la Mission à prendre part à un dialogue pour mettre fin à ses « actions arbitraires ».

La Mission a redoublé d'efforts pour tendre la main aux acteurs locaux et contrer ce message négatif. Les Chef et Chef adjoint de la Mission EULEX ont présidé des séances d'information à l'intention de la société civile, des médias, du monde de l'entreprise et des représentants légaux sur les activités d'EULEX. Le Chef adjoint de la Mission EULEX est désormais basé à Mitrovica-Nord à temps partiel et il s'est réuni avec le Chef du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo, Marko Djurić, ainsi qu'avec plusieurs dirigeants locaux. Ainsi, la Mission a maintenu un dialogue ouvert avec les représentants du nord du Kosovo tout en réaffirmant l'indépendance de la justice. Les efforts de la Mission ont été appuyés par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et la Représentante spéciale de l'Union européenne.

Des formations collégiales composées uniquement de juges d'EULEX ont continué de juger des affaires au tribunal d'instance de Mitrovica. Pendant la période considérée, 7 affaires ont été closes, 21 affaires étaient en attente de procès principal et 65 procès étaient en cours de préparation. En juillet, EULEX a transféré à la police du nord du Kosovo la responsabilité de la sécurité au tribunal d'instance de Mitrovica.

L'équipe d'intervention rapide de la police du nord du Kosovo est un important pilier dans l'édification d'un centre de commandement régional pleinement opérationnel dans le nord. L'équipe d'intervention rapide a mené plus de 10 opérations depuis juillet 2014 et elle a donné la preuve qu'elle était capable de maîtriser des émeutes ou manifestations de taille restreinte ou moyenne.

EULEX a également prodigué des conseils à la police du nord du Kosovo pour formuler une stratégie en matière de police de proximité.

Le 19 septembre, EULEX a fait don de 13 véhicules à l'Administration pénitentiaire du Kosovo, dont plusieurs en renforcement des capacités du Centre de détention de Mitrovica.

2.4 Dialogue

Le 4 septembre, Belgrade et Pristina ont donné par écrit leur accord quant au projet relatif à la localisation des points de passage permanents, ce qui a marqué un tournant important dans l'application du protocole technique découlant de l'accord de gestion intégrée des points de passage. Le 11 septembre, une réunion à l'échelle centrale sur la gestion intégrée des points de passage a été présidée par Belgrade. Les sujets abordés étaient notamment les suivants : problèmes d'infrastructure aux points de passage provisoires, échange de renseignements entre services douaniers et harmonisation des certificats vétérinaires conformément aux normes européennes. La Mission continue de superviser les recettes douanières aux points de passage dans le nord, qui ont atteint un montant de plus de 3 millions d'euros entre décembre 2013 et octobre 2014.

Dans le cadre de l'accord relatif à la liberté de circulation, Belgrade a accepté d'accorder aux voyageurs détenant des documents d'entrée ou de sortie du Kosovo le droit de passage par la Serbie en six nouveaux points de passage de la frontière. L'aéroport international Nikola Tesla de Belgrade a commencé d'appliquer cet accord le 22 septembre et il devrait en être de même pour les cinq autres points de passage d'ici au 15 novembre. La possibilité d'une reconnaissance réciproque des contrats d'assurance automobile est en cours d'examen.

En août, la police du Kosovo a publié à titre rétroactif les nouveaux grades des anciens officiers du Ministère de l'intérieur intégrés dans le nord du Kosovo. Huit d'entre eux ont obtenu le grade de commandant et 17 celui de lieutenant.

Pour établir un système d'état civil fiable, EULEX continue de surveiller l'utilisation des copies des registres d'état civil certifiées conformes en effectuant des visites sur le terrain dans les régions. Un rapport de synthèse sur l'utilisation des registres d'état civil dans la région de Pristina a été finalisé en septembre, au terme de multiples visites d'évaluation dans la région au cours des quatre mois précédents. Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation sont positifs, même si la Mission a pu formuler des recommandations pour améliorer encore les pratiques. Tous les bureaux et antennes à quelques exceptions près disposent de registres. Si les officiers de l'état civil les utilisent au quotidien dans le cadre de leur travail, EULEX a recommandé l'organisation de formations officielles sur la législation en vigueur et l'élaboration de directives internes.

3. Questions diverses

Le 1^{er} septembre, EULEX a intégré le personnel international à la Cour constitutionnelle. La veille, la Présidente du Kosovo avait confirmé la prolongation du mandat des trois juges internationaux à la Cour constitutionnelle, conformément à l'échange de lettres qu'elle avait eu avec la Haute-Représentante pour la politique étrangère et la sécurité commune, et comme confirmé par l'Assemblée du Kosovo le 23 avril 2014.

Le 19 septembre, EULEX a commémoré la mort d'Audrius Šenavičius, qui a été tué dans l'exercice de ses fonctions il y a un an dans le nord du Kosovo. Le 9 octobre, le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne a nommé Gabriele Meucci (Italie) au poste de Chef de la Mission d'EULEX. Il a officiellement pris ses fonctions le 15 octobre, en remplacement de Bernd Borchardt (Allemagne), qui était en poste depuis le 1^{er} février 2013.

La Mission a mené à bien sa reconfiguration, conformément à la décision prise par le Conseil le 12 juin d'en proroger le mandat jusqu'au 14 juin 2016 et à la lettre d'invitation adressée à la Haute-Représentante pour la politique étrangère et la sécurité commune par la Présidente du Kosovo.

Annexe II

Composition et effectifs de la composante de police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 octobre 2014)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Autriche	1
Croatie	1
Fédération de Russie	1
Hongrie	1
Italie	1
Pakistan	1
Turquie	1
Ukraine	2
Total	9

Composition et effectifs de la composante militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(au 15 octobre 2014)

<i>Pays</i>	<i>Nombre</i>
Pologne	2
République tchèque	1
Roumanie	1
Turquie	1
Ukraine	2
Total	7